Salle du Globe,

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude.

Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUÉ, dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des [illegible].

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de bal se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissements. Egalement, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître cuisinier.

Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre durant le bal.

Les ports d'armes seront strictement défendus.

S. VIOSCA, Propriétaire.

A. WHITLOCK, Directeur. 12 oct

Education Classique et Générale

PAROISSE ST. CHARLES.

John Cluff, principal, autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au College Jefferson.)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à [illegible] milles au dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.

Prix, $300 par an.

S'adresser à MM. Félix Grima, B. C. Ball, Boulygny et Gannecheau, F. J. Durant, à la Nlle-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. F. Pisaros, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles; A. B. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarre, secrétaire d'Etat, à Bâton-Rouge.

Les classes s'ouvriront le 21 novembre.

N. B. MM. Bouligny et Gannecheau, No. 22, Vieille Levée, Nlle-Orléans, se chargent de toutes communications pour M. J. Cluff. 6nov—1m

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850—51, a commencé le 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de français les avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouveaux aménagements ont été faits aux bâtisses et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, sur les lieux, No 57 et 58, rue Esplanade. 11 oct—2m

Th. Moreau,

RUE ROYALE, 151,

Et rue St-Charles, 36, en face de l'Hôtel.

IMPORTATION de marchandises françaises, anglaises et allemandes—Parfumerie illustrée; porcelaines et cristaux, merceries et soieries, en gros et en détail, rubans de soie, unis et façonnés, velours noirs et de couleur unis et façonnés, tapisserie, passementerie, grand choix d'ouvrages au crochet; tabletterie, brosserie, une grand assortiment de jouets d'enfants et poupées, articles de Paris, bonneterie, en gros et en détail, spécialité de cravates; assortiment de chemises, foulards, bretelles, etc. confection de postiches; grand assortiment de cheveux, nattes, frisettes, &c.

T. MOREAU a l'honneur de prévenir les dames que voulant donner plus d'extension à ses affaires, il vient de réunir à sa maison un nouveau magasin, de tous les articles de mercerie, rubans de soie, et un assortiment complet de nouveaux dessins de tapisserie imprimés ou échantillonnés sur canevas, ainsi que les laines et accessoires pour la broderie. 15nov

Auguste Barraud,

Encoignure Royale et Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers navires un grand assortiment de marchandises telles que les objets suivants :

ARTICLES POUR HOMMES.

Cravates de soie, en taffetas, satin et étoffes de fantaisie.

Mouchoirs de toile et en batiste,

Chemises de toile et toile et coton,

Chemises de peau, en mérinos, cachemire et coton,

Caleçons de fil et en coton,

Chaussettes de coton, fil, laine et en couleur,

Foulards de soie,

Bretelles de soie et de fil,

Gants de peau blancs et de toutes couleurs,

Dés, boutons pour habits et pour chemises,

Bourses, nécessaires de voyages, porte-cigares, porte-monnaies, brosses de toutes espèces et tous objets concernant la parfumerie.

ARTICLES DE DAMES.

Gants de peau, blancs et de couleur, éventails en nacre et en ivoire, peignes écaille à chignons, peignes à retaper, peignes fins en écaille et en ivoire, goélands coton, jarretières, bourses, bracelets imitation, porte-monnaies, nécessaires, chapelets, ridicules, [illegible] et toute espèce d'articles de genres.

Il vient de recevoir un grand assortiment de porcelaines et de cristaux.

Il recevra constamment un assortiment de cheveux nattes, tresses, frisettes, etc.

On donne toujours des leçons de coiffure, d'après les dernières modes. 12 nov

65800 CIGARES de la Havane, de toutes les qualités et des meilleures marques, en débarquement du brick Pierre Soulé, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr., 34 rue Gravier. 4 nov

151,300 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et de meilleures marques, en débarquement du navire Orlando, de la Havane, à vendre par D. BORNIO Jr., 34, rue Gravier. 4 nov

111,300 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et de meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr., 34, rue Gravier.

CIGARES.—De la Havane, par les arrivages suivants:

Havane, 139,000 cigares.
P. Soulé, 144,000 do.
Adams Gray, 132,000 do.

De différentes qualités et des meilleures marques, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 4 nov

THOMAS C. PAYAN & Co.

10, RUE DU CANAL, 10,

Marchands, en gros et en détail, d'habillement confectionnés.

MANUFACTURE

LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD à premier, Newark, N. J.

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.

Rue St. Charles, No. 22.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Gomesnau, rue du Cirque, No 200, et chez M. Lacour, de New-York, à vendre chez J. B. GANG, No 158, rue de Chartres. 3n

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis.

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre.

30 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale.
10 do kirsch do do do do
35 do vermouth C. F. Berger, do do
15 do eau de vie de Gentiane, véritable suisse.
20 do de fromages de Gruyères, 1re qualité.

A vendre par J. N. CURIEN, Rue Domaine No 34. 1oct

HUILE DE BALEINE—6,000 gallons huile d'hiver blanchie et blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 9 nov

HUILE DE CACHALOT—2,000 gallons huile blanchie, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 9 nov

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 20, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES, bien assorties pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30 oct

EAU DE VIE—J. ERAUD—18 demi, 50 quarts et 47 huitièmes pipes eau de vie de Cognac J. Eraud, en débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 31, rue de la Vieille Levée. 12 nov

COGNAC—Un grand assortiment d'eaux de vie de Cognac en magasin, sous les clefs de la Douane, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 12 nov

VINS EN CAISSES—600 caisses vin rouge sous les clefs de la douane propre pour l'exportation, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 12 nov

SARDINES A L'HUILE—250 boîtes de sardines marque Camus, 3000 demi do do, 2500 quarts do do, en magasin, sous les clefs de la douane et à vendre par J & J TARDOS, 31, rue de la Vieille-Levée. 12 nov

VIEUX COGNAC—En débarquement du navire Sabattis, trois quarts et huit huitièmes pipes Jean Louis 1795, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 18 nov

EN débarquement du navire Espindola, de New York, à vendre au plus bas prix du marché:

Quinquina jaune et rouge, écorce et poudre.
Magnésie calcinée et carbonatée.
Huile de foie de morue, pure,
Vermifuges canadien et de Fahnestock.
Bi-carbonate de soude et acide tartrique.
Manne en sorte et en larmes.
Aloès succotrin et des Barbades.
Gomme assafœtida en boîtes de ferblanc.
Sparadrap de Griffith et d'Ellis.
Encre à marquer, avec et sans préparation.
Cire blanche en gâteaux et en balles.
Eaux minérales des sources de Saratoga.
Eau de Seltz allemande, en cruchons de grès.
Un assortiment complet d'huiles essentielles.
Fleurs, racines, feuilles et tiges de toutes sortes de plantes médicinales.
Un choix varié de parfumerie française et anglaise. E E MOUGIN, encoignure Douane et Dauphine. 21 nov

Débarqué des navires Mediator et Clifton, de New-York, un grand assortiment de drogues, articles pour teindre, &c. parmi lesquels se trouvent les suivants:

Bois de Fustet coupé, jaune en barils,
Campêche coupé idem
St-Domingue idem
Brezil râpé, en barils,
Santal rouge idem, en barils
Curcuma ou terra merita pulv. en barils,
Rouge de Venise et ochre jaune idem
Couperose, alun et colle forte idem
Carbonate de Soude et potasse idem
Cochenille, Millets, plat et rond, idem
Acide sulfurique en tourilles,
idem nitrique et muriatique, en tourilles,
idem tartrique et oxalique en boîtes,
Phoenix bitters et pilules de Moffat, véritables,
Magnésie calcinée de Henry, idem
Bay Rum en bouteilles, idem
Encre à marquer le linge, (de Tarrant) idem
Composition de Grandjean, pr les cheveux, idem
Panacée et vermifuge de Swaim, idem
Salsepareille de Townsend et de Sands, idem
Magical pain extractor de Dalley, idem
Instruments et verres à ventouses assortis, &c.
17oct A. A. PEYCHAUD 166, rue Royale

J. DUCLOUX, Pharmacien,

Rue de la Levée, No. 7, en face le marché du Port, 3me municipalité,

TIENT constamment un grand assortiment de médicaments frais et bien préparés.

Aussi: Médecines patentées, telles que Febrifuges, infaillibles pour guérir la fièvre intermittente, quel que soit son caractère.

Opiat Balsamique,

Remède souverain contre les maladies secrètes. Mixture contre les diarrhées. 18nov—7t

PICABURA—[illegible] D. BORNIO Jr.

PROCLAMATION,

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la mort de l'hon. John H. Harmanson, représentant du Troisième District congressionnel de l'Etat de la Louisiane, a laissé une vacance dans la Chambre des Représentans des Etats Unis, il est ordonné qu'une élection sera tenue dans ledit District congressionnel, le 30 novembre, aux endroits ordinaires où les élections sont tenues et conformément aux lois existantes, pour nommer un représentant au Congrès qui remplira ladite vacance et servira pendant le terme pour lequel ledit membre avait été élu.

En conséquence, j'ai lancé la présente proclamation pour notifier de la dite élection les électeurs et les votants dûment qualifiés dudit District et pour ordonner aux shériffs, commissaires d'élection et autres fonctionnaires d'avoir à tenir la dite élection ledit 30me jour de novembre, selon les formes légales et de faire leurs rapports conformément aux dispositions de la Constitution et des lois de l'Etat qui régissent les élections.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, le 31me jour d'octobre A. D. 1850 et la 75me de l'indépendance des Etats Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur;

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 4nov—au30

PROCLAMATION.

PAR JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

VU qu'un siège de la Législature de l'Etat est devenu vacant par la résignation de H. Bullard, représentant du troisième district de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans; j'ai jugé à propos d'annoncer par cette proclamation, qu'une élection aura lieu dans le dit district, pour remplir la dite vacance. L'époque sera fixée par le shérif qui aura soin que la dite élection se tienne aux lieux désignés par la loi, qu'elle soit conduite, et que les retours en soient faits conformément aux dispositions de la Constitution et des lois, dans de semblables cas.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce 4me jour de novembre de l'an du Seigneur 1850, et la 75me année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 7nov

CACHEMIRE et mousseline de laine—Cachemire d'Ecosse de toutes couleurs depuis $1;

Mousseline de laine do;
Alpaccas unis et brochés nouveauté;
Barpour broché et à reflet do;
Satin de laine do do do;
Cachemire chiné haute nouveauté;
do Ecossais pour enfants;
Tartan, Bresilienne, &c.

Indiennes Françaises.

Nous avons ouvert les deux dernières caisses d'indiennes françaises garanties bon teint, à 15 cents la varde.

Et une caisse indienne très riche à 50 cents.

P. & E. REILLY & Co, Encoignure Canal et Royale. 11 nov

Broderies Anglaises.

BANDES brodées, garniture de lingerie, Cols, manches, chemisettes, modesties, Laizes brodées pour jupes.

DENTELLES.

Volants et garniture de robes de bal, dentelle fil tricot, valenciennes, malines, Alençon noir de toutes largeurs, dentelles de laine pour garniture, do pour volants, robes de crêpe, do tulle, do brodées, do gaze zéphir.

P. & E. REILLY, Encoignure Canal et Royale. 11nov

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ETABLISSEMENT DE PERINAUD,

RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE,

ET vous serez convaincu que c'est LE SEUL ici qui puisse remettre les soieries à neuf avec les NOUVELLES MACHINES qu'il a fait faire lui-même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en blanc ou en couleurs fines toutes nuances; do les habillemens d'hommes (nettoyés et reparés); do les tapis, les rideaux; do les cachemires, les blondes, et les plumes en toutes couleurs. Comme son établissement est le seul qui possède les machines à moirer, damasser et lustrer toutes les étoffes, il prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve située très-près de la sienne, son travail ne pouvant être imité par personne.

2oct—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

Essayez des teintures de l'ancien établissement de

J. HERICY,

ATELIERS: Rue Condé 94 et 96.

MAGASINS: Rue Royale 75 et rue du Camp 240

ET VOUS SEREZ CONVAINCUS que, aussi bien qu'aucun de ses confrères, qu'il peut remettre à neuf les soieries à l'aide des machines qu'il a importées de Paris.

Les crêpes de Chine, soit en blanc soit en couleurs fines de toutes nuances; les habillemens d'hommes, les tapis, les rideaux, les cachemires, les blondes les plumes de toutes couleurs, en passant par ses ateliers, reprennent leur lustre primitif.

Quoique son établissement ne soit pas le seul qui possède les machines à moirer, à damasser et à lustrer toute espèce d'étoffes, J. Héricy prie les personnes qui voudraient les visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve immédiatement près de la sienne, son travail pouvant soutenir la comparaison avec celui de qui que ce soit. 8oct—3m

Rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public qu'il va vendre toutes sortes de lunettes en or, argent, acier, écaille, maillechort, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affectée de leur fournir des verres dont l'emploi les soulagera et les fera certainement mieux voir. Il vend des lunettes pour redresser les yeux des enfants qui louchent. Tient toute espèce d'instruments d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longue-vues de poche et de marine, baromètres, thermomètres, manomètres pour les machines à vapeur, pèse liqueurs en verre et en argent, graphomètres, boussoles, compas, boîtes de mathématiques, &c. &c., lanternes magiques, fantasmagories, polyoramas, etc., fait les réparations et pose des verres neufs dans les vieilles lunettes.

Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

Changement de domicile.

J. FAIVRE,

Vient d'ouvrir son nouveau magasin,

Rue Royale, 56,

entre Bienville et Douane,

Où les amateurs de *bons pianos*, trouveront des *Pianos Piccolos*, *cordes demi-obliques*, système en fer complet, déjà si avantageusement apprécié, qu'il vient de recevoir par les navires *Brunswick*, *Magnolia* et *Charlemagne*.

Il appelle l'attention des vrais amateurs, sur les *pianos orgue à deux claviers*, nouvelle invention, s'adaptant indifféremment à toute espèce de pianos.

Il fait remarquer que, comme il a toujours un vif désir d'être agréable à ses clients, il est le premier (quoique d'autres puissent en avoir par la suite) qui ait importé un *nouveau mécanisme*, qu'on peut ajuster à présent, pouvant s'adapter à tous pianos ou orgues, et à l'aide duquel on exécute tout morceau de musique, sans avoir aucune notion musicale.

Il a toujours des *Pianos Piccolos et à queue*, d'Erard et de Pleyel, qu'il vendra à BAS PRIX, pour s'en défaire. 4 nov

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de Nouvelle-Orléans, No. 98, rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co. 22oct—2m 217, rue du Camp

VINS FINS.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre :

CHAMPAGNE.

30 paniers Napoléon.
25 do marque de l'Ancre.
20 do Savage Crown.
20 do Moëtz et Chaudron, fleur de Sillery.

VIN DU RHIN.

20 caisses Niersteiner.
20 do Diedesheimer.
25 do Hochheimer.
15 do Liebfrauenmilch.
20 do Hock Mousseux.

Ces vins sont d'une qualité très supérieure et d'importation directe. E. JOHNS, 2nov—1m No5, Front-Levée

RAISINS VERTS, Limons, Raisins—Récemment reçu, un grand envoi de raisins verts de Malaga, en barillets et demi barillets; 25 caisses limons frais; raisins secs de Malaga, en caisses, demi et quarts de caisse, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée. 9nov

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux :

100 barriques vin rouge bon ordinaire;
20 do do blanc Haut Sauterne;
20 barils do do do do;
50 caisses prunes à l'eau-de-vie;
50 do fruits assortis, &c;
50 do abricots, 40 do poires;
6 boucauts ficelle en petites pelottes;
20 balles bouchons réguliers 500,000;
1 boucaut do surfins 200,000.

N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse. 11 nov—1m

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux :

40 barriques vin rouge ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses absinthe Sauvegeol, Bruneton & Co;
50 caisses kirsch do do do.

N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse. 11 nov—1m

DAMEJEANNES—1200 damejeannes de 5, 4, 3 et 1 gallons, en débarquement du navire Old England, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 9nov

VIN—40 barriques vin de Bordeaux, en débarquement de la barque Arendal, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 9nov

SARDINES A L'HUILE.—5,000 demi-boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue "E. Gurion," à vendre par AUG MOLIER, No 90, rue St. Louis. 9 nov—6t

EN débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux :

175 barr vin rouge, 90 demi barr. vin blanc;
800 caisses vin rouge;
210 caisses pruneaux en pobans, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, rue de la Vieille-Levée. 11 nov

COGNAC—2 demi pipes cognac M. Vauthier 1ere preuve, 10 quarts et 20 huitièmes même cognac, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, rue de la Vieille-Levée. 11 nov

PRUNEAUX—10 caisses pruneaux en pobans, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, rue de la Vieille Levée. 11 nov

VIN—56 barriques vin rouge, 100 caisses vin Saint Brion "Curcier," en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, rue de la Vieille-Levée. 11 nov

EN MAGASIN—700 caisses café de la Havane; 600 caisses sucre de la Havane; 450 ballots tabac de la Havane; 500 milliers cigares de la Havane, à vendre par TEOLSGROS & Co, 25, rue de la Vieille Levée. 11 nov

SUCRE HAVANE—340 caisses sucre brun, jaune et blanc, en débarquement de l'Adams Gray et du Mary Ellen, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 4 nov

CAFE HAVANE—919 sacs café de la Havane, nouvelle récolte, en débarquement, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 4 nov

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, sur n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le magasin en sera constamment en vente à la convenance des acheteurs.

J. McDONNELL, Encoignure St-Philippe et Rempart. 15 mars—6b

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans [illegible] Royale, No 164, [illegible] Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.

M. DEVOS informe les personnes, les pères et mères de famille, les chefs d'institution, les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira son Académie mardi 12 novembre, à 4 heures P. M., dans la salle sus-mentionnée.

M. D. enseigne d'après les méthodes des académies de Paris et d'Italie, les règles de l'étiquette, toutes les danses et les valses les plus usitées et les plus nouvelles : comme aussi celles du salon, quadrilles, de caractère et de fantaisie, maintenant en vogue dans les plus fashionables salons de Paris : le tout selon le désir des familles et des amateurs.

Ayant modifié et simplifié sa méthode, ses élèves font de plus rapides progrès ; d'ailleurs, les parents sont invités à venir voir et à juger par eux-mêmes. Et aussitôt qu'il y en aura un nombre suffisant de formés, M. D. donnera des bals d'enfants.

Le nombre d'élèves sera limité.

Il y aura deux classes distinctes pour les demoiselles et les petits garçons, qui auront lieu deux fois par semaine : l'une le mardi à 4 heures P. M. et le samedi à 9 heures A. M., l'autre le mercredi à 4 heures P. M. et le samedi à midi.

Les classes des messieurs le lundi et jeudi à 7 heures P. M.

N. B.—Les classes particulières à résidence, composées de 8 à 12 élèves seront au même taux que ci-dessous :

Souscriptions pour le cours ou 4 1/2 mois $30—
Ou par mois 6—

S'adresser au bureau de la salle de bal des familles, rue Saint-Louis, entre Royale et Chartres et à W. J. Mayo, rue du Camp, No 5, Music Store.

Sitôt qu'un local propice sera trouvé dans la 2me Municipalité, M. D. en donnera connaissance par les journaux. 8 nov

Ecole de Danse.

A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St-Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

Prix—Pour 12 leçons données à l'école, $8, en classe privée de 4 ou 8 élèves, $1 chaque, pour 16 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles, et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

ACADEMIE DE DANSE,

196, *Carondelet, entre Howa et Girod.*

Mme Angelina,

SACHANT positivement qu'il n'y a aucune danse nouvelle en France, hormis le Scotish ou German Polka, vient de composer une nouvelle valse intitulée : *The Jenny Lind Waltz*, et elle espère qu'elle aura du succès parmi le beau monde. 31oct—2m

ECOLE DE DANSE.

Mr. P. CLISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il rouvrira ses classes de danse lundi, 4 novembre, au No 6, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que

Quadrilles français,	Polka et Mazurka,
Valse à deux temps,	Walse, Polka allemande
Valse à trois temps,	La Redowa,
Polka de salon,	Polka écossaise.

M. Clissey se charge d'enseigner ces danses divers ou en cours de quinze leçons.

Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.

Classes d'enfans, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.

Classes pour messieurs, chaque jour, de six heures et demie jusqu'à dix heures du soir. 4 nov—6m

Toujours à meilleur marché chez

U. LAROUSSINI et Cie,

MAISON ROUGE, No 1,

Vis à vis le marché aux légumes et encoignure Hôpital et Royale.

NOUS croyons devoir annoncer aux habitans de la ville et de la campagne que, malgré les énormes sacrifices que nous avons l'habitude de faire en faveur de nos acheteurs, nous sommes de nouveau disposés à vendre notre immense STOCK : de marchandises d'automne et d'hiver à des prix qui, nous en avons la certitude, induiront le public en général à nous débarrasser des marchandises pour lesquelles nous n'avons plus de place.

Les soussignés choisissent cette occasion pour faire savoir aux dames qu'ils vendront toutes leurs marchandises de Fashion au prix coûtant, telles que alpaccas à la Jenny Lind, étoffes à la Reine, soierie changeantes et autres nouveautés qui n'ont point encore reçu de nom.

Casimirs noir et en couleur, à bon marché pour MM. les tailleurs. Etoffes pour habiller les nègres, à très bas prix chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Royale et Hôpital. 4 nov—a

MAGASIN ROUGE,

entre les deux marchés,

JOS. N. ROBERT & Co.

GRAND DEBALLAGE d'un assortiment complet de marchandises sèches, reçues par les navires Memphis, Galena, Cazone, President, Quebec et Perkins, à vendre à des prix très réduits.

Aussi:

Au magasin des soussignés au No 66, Vieille Levée, près de l'encoignure St-Louis, un magnifique assortiment de linge confectionné pour hommes et enfans, chapeaux, casquettes, chaussures, parapluies, malles, sacs de voyage, etc. etc., qu'ils vendront à des prix excessivement bas.

JOS N. ROBERT & Co.

P. S.—Les marchands de la ville et des campagnes sont instamment invités à venir examiner leur bel assortiment. 18 oct

Marchandises de Printemps.

REÇU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et de New York, à vendre par les soussignés :

Tulles damassés noirs pour mantelets,
Pélerines tulle et en mousseline brodées,
Jaconats et mousselines imprimées,
Mousselines brodées pour robes et pour rideaux,
Bareges noirs, unis et satinés;
Mousseline laine noire, unie et rayée satin,
Gants filet et toil unis et Egyptiens,
Merinos et Barpoors pour habits,
Coutils blancs, unis et rayés;
do fantaisie genres assortis, nouveautés;
Toile du Nord et Bresiliennes;
Alpacas noirs et couleurs assorties;
Mouchoirs foulards et coton batiste brodés et imprimés;
Damas de coton et damas laine assortis,
Chemises de toile françaises;
Cravattes de printemps et bretelles de tous genres;
Serviettes et nappes, ouvres et tapis de tables,
Rubans façonnés et Ecossais pour chapeaux;
Cotonnades françaises unies et carreaux;
Indiennes françaises et américaines;
Cotons blancs et écrus, denims, drills, cotonnade à chemises;
Agraffes sur gallon, œillets et mécaniques à œillets;

Boutons de tous genres, parfumeries, brosses à dents, à ongles et à habits, et un grand assortiment d'autres articles de mercerie et de tissus.

LORNE & FROIS, 14, rue du Canal. 22 fév

Marchandises d'automne et d'hiver.

JOSEPH H. PALMER & Co. offrent aux marchands, à vendre par pièces et colis, un assortiment complet de marchandises sèches, pour les saisons d'automne et d'hiver, presque aux prix de manufacture.

Les détaillants, marchands de la campagne et commissionnaires ayant des ordres à remplir trouveront à faire de bonnes affaires chez

JOS. H. PALMER & CO, 47, rue du Camp. 4nov

Habillements confectionnés.

No 9, Rue des Magasins.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés exprès pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit :

Redingottes olives, noires, bleues, vertes et brunes; sacs et paletots fantaisie; paletots bruns; habits en couverte mackinaw; habits et redingottes en draps fantaisie, de toutes couleurs et qualités; pantalons noirs en cuir, laine et casimir; pantalons fantaisie, à raies, à carreaux; pantalons fantaisie satin et satin laine de tous genres, gilets noirs en casimir brodé; gilets en satin noir et fantaisie; gilets gros de Rhin et cachemires; gilets en soie de toutes les qualités; manteaux noirs d'automne à vendre par BACH BARNETT & Co., 9, rue des Magasins. 16oct

Couvertures de Z. Granier & Co.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM les négociants et habitants qu'ils ont en main un grand assortiment de couvertures à nègres, en 1re et 2me qualité, qu'ils vendront en lot convenables aux acheteurs, soit pour du comptant ou du bon papier de place; pour de forts lots les conditions seront très libérales.

H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 10sept

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux,

48 barriques vin rouge St-Julien No. 4;
28 do do do 3;
4 do do do 2;
4 do do St. Julien Médoc;
18 demi do do St. Emilion No. 4;
50 do do vin blanc Haut Sauterne;
18 do do vinaigre de vin blanc;
55 caisses de 12 bouteilles vin rouge Ht. Brion;
107 do de 24 demi-do do do
153 do de 12 do do St. Estèphe Médoc;
103 do de 24 do do St. Julien Médoc;
33 do de 24 do do Chateau Léoville;
51 do de 24 do do Chateau Lafitte;
10 do fruits au jus de Boysonneau Jeune;
50 do de Cerises à l'eau de vie de Chauvet & Fils;
10 do poires do do do
26 do abricots do do do
25 do prunes do do do
25 do fruits assortis do do do
10 do liqueurs superfines do do
4 do de 25 paniers anisette do do
1 do contenant 102 demi boîtes royans à l'huile
1 do 100/2 boîtes petits pois au beurre;
1 do patés truffés, &c, &c;
20 do prunes sèches en pobans, de J. Fau;
300 do de 12 bouteilles blanches à liqueurs, étiquettes dorées sur verre;
29 do de 25 paniers et pompinelles à anisette, do
87 do de 12 flacons à eau de vie Dantzick;
50 paniers de 100 bouteilles blanches à liqueurs;
1 caisse de 25 bassins garnie;
1 do petites seringues;
21 milliers bouchons extra-superfin;
4 caisses cire à cacheter les bouteilles, jaune et verte.

NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 12nov

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Sabattis et Oceana, de Bordeaux,

100 paniers anisette superfine de Chauvet;
25 caisses de 12 flacons prunes à l'eau de vie;
25 do do do poires do do;
40 do vin blanc Haut Sauterne;
20 demi barriques vinaigre de vin blanc;
12 caisses coulis de tomates en bouteilles;
6 quarts de pipes vieux cognac fine Champagne
9 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
3 caisses contenant 10 douzains de table en marbre, de diverses dimensions.

V. & E. MAIGNAN, 85—87, rue St. Louis. 13nov

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Old England, du Havre :

40 paniers de 12 bouteilles champagne supérieur.
10 do de 24 demi do do do.

A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis. 7 nov

SARDINES—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux :

2,700 demi boîtes sardines à l'huile.
2,000 quarts do do do.

A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis. 7 nov

VINAIGRE—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux :

20 barils vinaigre de vin blanc.

A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis. 7 nov

MANTEAUX DE CHEMINEE—4 manteaux de cheminée, en marbre commun, à vendre par LABORDE & XIQUES, 2, rue Front. 7nov

TABAC—128 balles Mayari, en magasin, et à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 7 nov

PICADURA—15 balles, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 7 nov

RIZ—25 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 7 nov

INDIGO—5 serons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 2, rue Front. 7nov

VINS DE CHAMPAGNE—100 paniers à livrer par le navire Caroline, du Havre, à vendre par [illegible], 47, rue de la Vieille-Levée. 18 nov

[Proclamation, par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.]

[illegible] s'est écoulée, et nous convient [illegible] à un peuple qui, prospère et heureux [illegible]

[illegible] qui a, pendant quelque temps, obscurci notre horizon politique, a été chassé pour toujours; nous pouvons nous réunir et implorer l'Etre Suprême, notre miséricordieux dispensateur de toutes grâces, de multiplier ses bienfaits aux Etats-Unis, de préserver notre sage et heureuse Constitution de toute attaque et de tout danger, et d'en faire une source féconde de bonheur public, en lui conservant le privilège d'être la meilleure garantie des droits du citoyen. Si quelques portions de notre territoire commun et même de cet Etat ont été désolées par un fléau que toute la science humaine n'a pu repousser, si les travaux et la fortune d'une partie de nos concitoyens ont souffert de l'envahissement des eaux dévastatrices du Mississipi, source ordinaire de leur prospérité ; nous pouvons toutefois nous féliciter de ce que notre industrie n'est pas restée sans sa récompense ; de ce que nos droits et privilèges ont été respectés, et que la sécurité de la personne et de la propriété, la suprématie des lois et de l'ordre public ont triomphé, nous laissant librement jouir des bienfaits d'un gouvernement éclairé.

Nous sommes en paix avec le monde entier; notre commerce s'étend sur toute la surface du globe; chaque jour de nouveaux champs s'ouvrent à notre industrie et à notre entreprise ; les vrais amis de la liberté civile et religieuse tournent toujours les yeux vers ce pays, pour y chercher et y trouver un asile assuré contre l'oppression et le despotisme ; l'avenir s'offre à nos yeux riche d'espérances ; les bienfaits sans nombre dont nous jouissons et le soin qu'une vigilante Providence semble apporter à préserver notre Etat et la nation américaine, doivent nous inspirer une vive et sincère gratitude.

C'est pourquoi, en ma qualité de Gouverneur de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer la présente Proclamation, fixant

LE JEUDI, 19 DECEMBRE,

comme un jour d'actions de grâces et recommandant aux citoyens de cet Etat et à ceux des autres Etats qui se trouveront parmi nous de cesser, ce jour-là, leurs affaires et occupations ordinaires, et de se réunir dans les lieux et endroits consacrés au culte public pour adresser leurs remercîmens et leurs prières à Celui qui est l'auteur de tout et le dispensateur de tous bienfaits, et lui demander que la liberté civile et religieuse soit continuée à nous et à notre postérité et qu'elle soit accordée à toutes les nations qui peuplent le Globe.

En foi de quoi, j'ai apposé sur les présentes ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton-Rouge, le 16 novembre de l'année de N. S. 1850 et la soixante-quinzième de l'indépendance des Etats Unis. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur :

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 18nov

GIQUEL ET JAMISON

No 6, RUE DE CHARTRES,

Au 1er Novembre No 18, rue de Chartres.

REÇOIVENT par le steamer Ohio, Beatrice, Memphis et autres navires, de France et de New-York, la balance de leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en :

Soieries et Cachemires,

Soieries glacées changeantes;
Moiré blanche, rose, bleue, noire, etc;
Gros d'Orléans, Pompadour etc;
Soieries brodées et brochées;
Satin la Reine, idem de toutes les couleurs.
Foulards pour robes;
Soie noire, uni, à raies et à carreaux;
Soie noire, brodée et brochée;
Mérinos et cachemires unis de toutes couleurs
Cachemires brodés pour robes;
Cachemirettes unies pour robes;
Alpacca, bombazines, étamines;
Mousseline de laine de toutes les couleurs,
Bereges unis, de toutes les couleurs;
Dentelles, tulles, valenciennes;
Cols et pèlerines brodés;
Robes brodées, blanches.
Mouchoirs de batiste à ourlets, à rivières;
Festonnés, brodés avec et sans valenciennes;
Aussi avec vignettes en couleur;
Eventails ordinaires et très riches;

Bandes brodées, festons et entredeux en jaconat et mousseline suisse, mousselines brodées, damassés, etc. pour rideaux, damassés laine et soie, laine et coton, laine, coton de toutes les couleurs, indiennes à meubles, casimirs et cotonnades pour enfans, couvertures de laine, molleton, courtepointes blanches et couleurs, mousseline brodée, couleur pour rideaux, indiennes française, anglaise et américaine, cotonnades, linseys, kerseys, denims, gingas, siamoises, coton blanc et écru 3/4 à 12/4, toile à drap de 6/4 à 14/4, toile d'Irlande, platilles, bretagnes, ouvrés et damassés, services de tables, casimirs, bretelles, cravattes, chaussettes mérinos, gilets de mérinos, soie et coton pour hommes et pour dames, gants, etc., et infinité d'autres articles trop longs à détailler, qu'ils invitent leurs amis et le public à venir visiter. 12 oct

AU MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

238, RUE BOURBON.

RILLIEUX et REGGIO,

Successeurs de D. B. MACARTY,

ONT l'honneur d'annoncer aux habitués de l'ancienne maison et au public en général, qu'ils feront l'ouverture de leurs marchandises de saison, LUNDI, 7 COURANT. Leur assortiment se compose des articles suivants :

Manteaux en mérinos et satin de toutes les nuances pour dame; manteaux en laine pour enfant (style égyptien), mantelets couleurs et noirs pour dame et enfant, ouatés et non-ouatés, basquines taffetas noir pour dame, dito glacé et noir pour dames et enfants, ouatées et non-ouatées, cols mousseline brodés à la Marie-Antoinette, do do Pastrone style nouveau), dito do do pour enfants do tous les âges; cols jaconat pour dames (broderie anglaise, dito do do enfants, mouchoirs de poche brodés garnis de valenciennes; dito do do bandes et feston, do do do do pour enfants, bonnets pour dame en mousseline et jaconat, dito do enfants, batiste, mousseline et jaconat, manches pagodes et brodées, en bobinet et mousseline pour dames, mouchoirs linon batiste, à liteaux et à rivières, dito do à bordures; dito batiste à paisse en 1/2 aune 5/8, 3/4, 7/8; batiste en pièce de toutes les qualités; blanc 5/4 extra-fin; mérinos fantaisie, noirs et couleurs; mousseline satin laine en 3/4 et 5/4; idem en couleur; mousseline laine imprimée; barège idem couleur; do do imprimé, barège soie chiné et jaspé; crêpe de Canton pour robes, valentine soie et laine pour robes; dito satin et coton do do; indiennes glacées de toutes les nuances, dito gros de Naples noirs, satin la reine; dito de Chine, gros d'Écosse et [illegible] royale et autres, do do vestimens rayés, gros d'Écosse et poult soie, moirée noire, lustrine soie noire, soierie sergée noire et en couleur, foulards à carreaux pour robes, florence de toutes les couleurs; alpacas couleurs unis, dito dito changeantes, grande largeur, dito noire, qualités assorties, thibet noir 3/4, alpaca brochée noire pour robes, serge laine noire; mérinos anglais et suisse; drap vert imitable et bronze, casimir à carreaux, à raies et unis, gants de chevreaux de toutes les couleurs, dito de soie, dito fil d'Écosse do do, dito fil de Perse, mitaine filosole pour dames; gants do do pour dames et hommes; do soie pour enfants, ombrelles pour dames et enfants dans tous les genres; parasols, 22 pouces, noirs et couleurs; parapluies noirs et couleurs, qualités et grandeurs assorties; voilettes blanches et noires brodées; voiles gaze, bleus, verts et noirs; do barège do do do; châles satin noir; dito cachemire noirs et couleur; dito barège noir, unis et à raies satinées; dentelles et entre-deux valenciennes, dito soie noire, dito laine noire et en couleur; galons et passementeries soie; franges noires et couleurs; passementeries soie pour robes et habits, indienne française enluminée; dito Perse do à meuble; cannevas coton de couleur pour rideaux; indienne chamois damassée do; dito brochée do; dito dito satinée do; indienne française unie, blanche, rouge et jaune; courtepointes piquées 12/4 blanches et en couleur; dito frappées pour berceaux; couvertures molleton 12/4; dito pour berceaux; couvertures françaises en laine 10/4, 12/4, 14/4; dito anglaises et américaines, gilets tricot en mérinos pour femmes, hommes et enfants; dito dito coton do do do do; caleçons mérinos do do do; bas soie et filoselle pour femme; bas coton anglais do do do; do français et allemand; bas filettes de toutes les qualités; bas fil d'Écosse pour femmes et enfants; dito coton gris et bleu do do; dito en laine de toutes les qualités, pour femmes et enfants; dito coton de toutes les couleurs; flanelle française, anglaise et américaine; tartan écossais; tapis de table en drap; beize imprimée 10/4; cotonnade française et américaine; tapis descente de lit (rug); brillanté, qualités assorties; mousseline brochée pour rideaux; dito à carreaux damassée; dito suisse, noire pour robes; bretelles pour hommes et enfants; bourses marquises pour dames; sacs à fermoir et à crochet en cachemire; éventails riches; parfumeries assorties; coton blanc et écru dans toutes les qualités; indienne américaine et anglaise. RILLIEUX & REGGIO, 238, rue Bourbon. 7oct

MAISON DURAND,

RUE ROYALE, No. 187.

M. B. DURAND a l'honneur d'annoncer aux dames qu'il vient de recevoir, par les navires *Brunswick, Magnolia, Beatrice, Charlemagne* et *Old-England*, un assortiment de marchandises françaises, composé d'un excellent choix d'articles de mode et de fantaisie du meilleur goût, qu'il vendra, comme par le passé, à des prix très modiques; cet assortiment comprend particulièrement les articles suivants :

1,300 capotes et chapeaux pour dames et enfants.

1,200 chapeaux de paille fantaisie, pour dames et enfants du premier âge;

Rubans, grande nouveauté, manteaux en velours satin à la reine, cachemire de diverses couleurs, pour dames et enfants;—mantelets noirs ouatés et autres;—grand choix de casquettes et chapeaux, peluche et velours, pour petits garçons;—soieries noires et couleurs, pour robes et mantelets; dito, pour chapeaux;—toile du Nord et barège couleurs pour robes; velours épinglé et uni;—robes damas et satin broché; satin blanc, couronnes, bouquets, voiles, gants, éventails, livres de messe, bas de soie et souliers, de satin blanc pour mariées; mousseline suisse unie; grand choix de dentelles, laine, soie et coton, noire et de couleur; voiles de toutes couleurs; ombrelles haute nouveauté; parapluies et demi-parapluies noirs et de couleurs; sacs et bourses fantaisie pour dames et enfants; cordonnets, crochets et perles acier, or et argent pour bourses; boucles pour ceintures acier, or et argent; do en acier pour bracelets nouveau genre; bon choix de broderies et caneva pour broderies; passementeries, sous-taches et galons; robes et pelisses pour baptême; do mousselines pour enfants de 1 à 8 ans; gants Jouvin et en soie; boîtes à ouvrage, porte-cigares; mouchoirs brodés et autres; do pour enfants; peignes écaille; do imitation; do en buffle pour attacher les cheveux, peignes à retaper et parfumeries; grand assortiment de poudrières en métal, en bois et en carton; beau choix de linge de toutes espèces; assortiment de porcelaines et verreries; do de parures pour deuil; do de poupées fines; do de coton blanc; bas pour dames, bas et chaussons; do pour enfants; fils français, noirs et blancs; boutons, agrafes et cordons de soie; assortiment de brosses; chemises pour hommes, cravates noires, unies et brochées; do blanches brochées; bretelles, gants Jouvin, chaussettes; un joli assortiment de fourniture pour modistes, etc. etc.

M. B. DURAND appelle avec confiance l'attention de ses clients et des dames en général sur le beau stock qu'il a en main, et les invite à venir le visiter. 1ernov

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation.

P. LEVERE ER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux soie pour hommes et cadets, une caisse casquettes velours soie pour enfans, modes de Paris; gros gants laine verts, bonnets et berrets laine fine couleur, bas et chaussettes laine, noir et blanc, gants fil d'Ecosse, gilets et caleçons coton, laine, coton de fil laine, broderie et balais, bretelles imprimées et couleurs, soie et coton, avec boucles dorées, boutons à copier des lettres avec accessoires, boutons de toutes sortes, agrafes en boîtes rondes et sur cartes, articles de billards, articles de salle d'armes, un très grand assortiment de caisses de toutes dimensions pour la pêche et mille autres articles qu'un avis de journal ne permet pas d'énumérer.

Avis aux pêcheurs de profession.

Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres. 8 oct—a

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.

Bonne qualité à 20 degrés à $1 50 le gallon;
Surfine qualité 30 " 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice.

Le mulâtre Quentin alias ALEXANDRE âgé de 25 ans [illegible], s'est absenté de chez son maître depuis plusieurs jours. Il est de taille moyenne, sa tête droite et la démarche dégagée; ses traits sont réguliers, les yeux vifs, a plusieurs petites cicatrices à la figure. Il parle anglais, un peu le français. Étant domestique de maison, il est probablement à bord d'un steamboat ou dans une maison garnie ou table d'hôtes.

$5 piastres de récompense seront données à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le logera dans une geôle de la 1re municipalité. [illegible] 117, rue St-Philippe.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance de lundi 11 novembre 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure autorisé à vendre à l'encan après dix jours d'avis, le contrat pour une école publique affectée des [illegible] conformément aux plans et devis [illegible].

JH. GENOIS, recorder.

Approuvé, le 15 novembre 1850.

A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

Mairie de la Nlle-Orléans.

le 16 novembre.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le 9 décembre 1850, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, le contrat pour bâtir une maison d'école à l'encoignure des rues Bienville et Robertson, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

A. D. CROSSMAN, Maire. 20 nov

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance de lundi, 11 novembre 1850.

Résolu que le Maire est et demeure prié de donner avis et de vendre au rabais conformément à la loi, les droits d'abord adjugés à C. M. Wilson, A. H. McCormick, James Beesley, Christopher Connell, Thomas Byrne;

A moins qu'ils ne fournissent à ce comité bonne et valable sécurité pour la fidèle exécution de leurs contrats, trois jours après l'adoption de cette résolution.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 15 novembre 1850.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné, que lundi 25 présent mois, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, pour le compte des personnes dont les noms suivent les contrats qui leur fut adjugé le 28 octobre et 4 novembre 1850—savoir; pour le compte de M. A. H. McCormick le contrat pour bâtir un nouveau pont sur le canal Carondelet à l'intersection de la rue des Remparts;—pour le compte de M. Christopher Connell, le contrat pour de nouvelles pierres "curb et gutter stones" et le pavage de la rue Dumaine en pierres rondes, lesquelles seront enlevées des rues de la Levée, Chartres, Condé et Royale. Ces travaux devant être faits conformément aux plans et spécifications déposés au bureau du voyer. (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 19 novembre 1850.

EN vertu de la résolution qui précède je vendrai au rabais, le 25 novembre 1850, à midi précis, à mon bureau, pour le compte de M. C. W. Wilson les divers contrats qui lui furent adjugés le 28 octobre dernier,—savoir, le pavage en pierres de granit et la fourniture des "curb et gutter stones" conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer.

Section 1ère. Le contrat pour paver en pierres de granit le chemin public, à partir de la rue de la Douane jusqu'à la rue Ste-Anne.

Section 2me. La rue de Chartres à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue "Jefferson" jusqu'à la rue de l'Esplanade.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 18 novembre 1850.

Conseil Général.

Séance du 14 novembre 1850.

RESOLU que le Maire soit et demeure autorisé à vendre lundi, 25 novembre, aux enchères publiques, le contrat pour le nettoyage des lieux des prisons.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, président.

Approuvé le 16 novembre 1850

Signé A. D. CROSSMAN, maire

Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

le 18 novembre 1850.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que lundi 25 de ce mois, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, le contrat pour le nettoiement des lieux (fosses) des prisons, pour un an.

21 nov A. D. CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

le 16 novembre 1850.

EN vertu des ordonnances existantes, j'adjugerai à l'enchère, le lundi, 2 décembre prochain, à midi précis, au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle aux boucheries et celle de la Halle aux légumes de la Première Municipalité, ainsi que celle de la Halle du faubourg Tremé dans la dite Municipalité, chacune pour le terme d'une année, à partir du 1er janvier 1851, conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

18 nov A. D CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

le 22 novembre 1850.

CONSEIL GENERAL.

Séance du 14 novembre 1850.

Ordonnance relative aux voitures.

Il est ordonné par le Conseil Général de la Nouvelle Orléans, qu'à partir de l'adoption de cette ordonnance, le maire pourra accorder des licences pour des voitures à quatre roues ou barouches, tirées par deux chevaux (non des cabs), lesquelles ne seront pas tenues d'avoir leurs numéros d'ordre sur les lanternes ou derrière la voiture, comme l'exige l'ordonnance du 28 décembre 1846. Bien entendu que le numéro de chaque voiture sera gravé sur une plaque en cuivre en chiffres d'un demi pouce, laquelle plaque devra être assujettie au ressort de la voiture au dessous. Bien entendu aussi que les cochers de ces voitures ainsi autorisées ne pourront pas stationner près des places publiques, ni dans les rues ou dans aucun autre lieu pour attendre de l'emploi. Ces voitures seront tenues toutefois de se conformer aux autres dispositions de l'ordonnance sus-mentionnée.

2o—Il est de plus ordonné que les voitures autorisées pourront le taxe ordinaire et seront soumises à toutes les ordonnances réglant la police des voitures; et que pour toute contravention à aucune des clauses de la présente ordonnance il sera imposé une amende de $25 pour la première contravention et une amende semblable ainsi que la forfaiture de la licence pour une seconde contravention.

3o—Il est de plus ordonné que le prix d'une course, de l'hôtel St Charles au chemin de fer de Pontchartrain ou faubourg ou pour toute distance semblable, sera de cinquante cents par personne avec une somme additionnelle de 10 cts pour chaque malle; mais les conducteurs n'exigeront rien de plus pour les malles, valises ou autres effets semblables. De l'hôtel St-Charles au débarcadère des steamboats ou pour toute distance semblable, le prix d'une course sera de trente cents par personne et de dix cents en sus par malle.

4o—Il est de plus ordonné que toutes les amendes imposées par cette ordonnance, pourront être recouvrées par devant une Cour de juridiction compétente par la municipalité ou le délit aura été commis.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, président.

Approuvé le 20 novembre 1850.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

L. A. ST. CERAN, Commis. 23 nov

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 22 novembre 1850.

CONSEIL GENERAL.

Séance du 14 novembre 1850.

Résolu que l'art. 23 de l'ordonnance intitulée : Ordonnance pour régler la police des drays, charrettes, voitures, cabs et autres véhicules, ainsi que la police des voitures particulières et pour régler les licences des dites voitures, etc. approuvée le 29 décembre 1846, soit amendée de la manière suivante :—trois au lieu de quatre barils de farine,—cinq au lieu de quatre barils de pommes de terre ou sept au lieu de huit barils de pommes—dix boîtes au lieu de huit barils de charbon,—dix au lieu de sept boucauts de tabac,—vingt cinq saumons au lieu de vingt de plomb, et une conséquence ou la clause à ce contraire, soit et demeure abrogée.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.

Approuvé le 20 novembre 1850

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme :

L. A. ST CERAN, Commis. 23 nov

REÇU par le navire Beatrice, du Havre, et à vendre :

3 do de parfumeries,
2 do rubans satin uni No 1 1/2 à 12;
2 do do do façonné No 9 à 12;
2 do do taffetas do No 9 à 12;
2 do gaze, 1 do velours No 1 à 12;
2 do manteaux, mantelets, écharpes en soie et en laine;
3 do soieries, 2 do galons fil;
3 do ombrelles, 2 do bretelles;
5 do boutons, boucles, peignes et brosses;
2 do porte-monnaie;
3 do cravattes soie pour hommes;
3 do bas pour femmes;
1 do bas pour hommes;
2 do mouchoirs madras;
2 do indienne rouge unie, pour meubles;
2 do cartes à jouer;
2 do cuirs maroquins, et à vendre par J. LEVOIS, No 47 rue Chartres. 15 oct

C. Bertrand,

LAMPISTE, No 217, rue Royale,

VIENT de recevoir un grand assortiment de lampes, carcelles, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine, article tout nouveau pour ornement, et se charge de toutes réparations. Huile fine française, spéciale pour lampes carcelles et modérateurs, un assortiment de verres et mèches, location de lampes pour bals et soirées ; huile chimique, camphine, gaz pour lampes Vincent; travaux en zinc, tels que baignoires, bains de siège, bains de pieds, baquets, installation de bains; bitres parisiens, couvertures en zinc, garantis vingt ans, ouvrage de bâtiments en tous genres. 23 oct—a

EN débarquement du navire Maréchal Ney, de Bordeaux :

88 barriques vin rouge St Julien Médoc;
67 barils vin blanc Haut Sauterne;
393 caisses vin rouge, à vendre par X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 25 oct

Pompe aspirante et refoulante.

CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mue par la force d'un enfant, aspire l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.

Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.

A vendre par S. MASPEREAU & Co., No 25, rue Condé, Agents pour les manufacturiers. 10 sept

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."

LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon.

S. MASPEREAU & Co, No 22, rue Condé. 30juin

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par S MASPEREAU & Co, 25, rue Condé Agents pour l'Inventeur. 10 sep

Gratis—Gratis.

1000 GRATES de toutes grandeurs et de tout genre, à vendre par les soussignés, à des prix réduits, lesquels se chargent de les faire poser partout où l'on peut le désirer.

S. MASPEREAU & Co, No 25 rue Condé. 10 sep

200 barils sucre raffiné concassé, 300 do en poudre, 300 do en petits pains, 900 do clarifié blanc, 150 do raffiné jaune, 900 do mélasse supérieure, 100 demi-barils mélasse supérieure, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & CO. Agents de la Raffinerie du Bâton Grond. 19 nov—3m 26 rue de la Douane

SARDINES A L'HUILE:—3000 demi-boîtes, 4,000 quart-boîtes, 1,000 tiers boîtes et 1,000 boîtes sardines à l'huile, 150 demi-boîtes truffées, 100 demi-boîtes thon mariné, 50 paniers guignolet, 150 caisses absinthe, 250 caisses cerises à l'eau-de-vie, en débarquement de la barque Arendal et du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & CO., 26, rue de la Douane. 19 nov—3m

9 PIPES genièvre de la marque de l'Aigle Impérial de Nolet, sous les clefs de la Douane, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 26, rue de la Douane. 19 nov—3m

50 PANIERS champagne qualité supérieure—30 caisses vin de Bourgogne; à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 26, rue de la Douane. 19 nov—3m

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 59, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absents, pour administrer des serments, prendre des témoignages, reconnaître des preuves. Il tient ces pouvoirs des gouvernements des États suivants, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE, TEXAS. [illegible]

A VENDRE—[illegible] de la Havane, [illegible] THOMAS [illegible] & Co, 26, Vieille Levée. 8nov

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] de maison [illegible]

PAR J. B. BLACHE & CO.

LE [illegible] mercredi 27 courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

[illegible] celle et lots de marchandises sèches comme suit :

Indiennes à l'huile rouges, tresses, cotons, indiennes à rideaux, bas de laine, cravates satin et soie, châles tartans 5/4, 6/4 et 10/4, mouchoirs batiste et fil, flanelle rouge croisée, indiennes, couvertures 12/4, couvertures anglaises et américaines, mousselines blanches, chemises de mérinos, alpacas, cols, mouchoirs foulards, etc etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées le matin du jour de la vente. 25 nov

Succession de John McDonogh.

PAR L. L. VALETON & M. BARNETT Sr, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 7 novembre courant, il sera vendu à l'encan le mercredi 27 novembre prochain, à 11 heures du matin,

Le contenu de l'hôtel connu sous le nom de *Mansion House*, situé en cette ville, rue de la Vieille-Levée, Seconde Municipalité, entre les rues Gravier et Poydras, dépendant de la succession de feu John McDonogh, décédé, consistant en trente chambres garnies de leurs meubles, tels que bois de lit, matelas, couvertures, miroirs, lavabos, commodes, chaises et autres effets, dépendant dudit hôtel.

Conditions—Comptant. 25nov

Succession de Veuve D. G. Bordazel.

VENTE PAR ORDRE DE COUR POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un jugement et ordre de vente rendus par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 24 octobre 1850, dans l'affaire de S. P. de Labarre, exécuteur testamentaire vs George A. Frerst pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan, le mercredi 27 novembre 1850, à midi, à l'Arcade de Banks,

Les terrains ci-après décrits situés dans la ville de Carrollton, savoir :

23 lots de terre désignés par les numéros de 1 à 23, dans l'îlet renfermé par les rues Levée, de Armas, Adams et Burdette.

24 lots de terre désignés par les numéros de 1 à 24, dans l'îlet renfermé par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty.

Le tout d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, lequel sera exposé à l'Arcade.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov

Avis aux planteurs sucriers

UNE patente a été délivrée par le Bureau des Patentes à Washington, à Louis Frederic Henry Melsens, de Louvain, Belgique, pour l'invention d'un procédé amélioré pour la fabrication du sucre par le moyen du Bi-Sulfite de chaux, ou autres alcalis. Il est spécifié que cette patente s'étend sur tous les articles qui, dans leur emploi séparé ou collectif, opèrent sur le jus de la canne à sucre, de manière à former un Bi-Sulfite de chaux, Baryte, Strontiane, Alumine ou autre alcali, pendant la cuisson et la clarification.

Les essais du procédé de M. Melsens, fait par M. Ths. A. Morgan et autres personnes de cet Etat, ont démontré que la qualité du sucre était supérieure et la quantité plus abondante.

Le soussigné, agent de M. Melsens, est maintenant prêt à vendre des licences pour l'exploitation d'après le dite patente, aux conditions suivantes:

1o—Une licence pour la récolte de cette année seulement à $1 le boucaut, payable le 1er février 1851.

2o—Une licence pour la durée de la patente, soit environ 13 ans, à $2 le boucaut, payable moitié le 1er février 1851 et l'autre moitié le 1er février 1852; ce qui porte la dépense à 20% cents le boucaut pour la durée de la patente.

Le soussigné remplira tous les ordres de Bi-Sulfite de chaux au prix coûtant ; il le fait manufacturer à la Nouvelle-Orléans, et le garantit du degré de force et de pureté prescrit par Melsens. Cet ingrédient ne laisse aucune espèce d'odeur au sucre, la dépense nécessaire pour la fabrication d'un boucaut est d'environ 50 cents.

Les planteurs qui désireront essayer l'utilité du procédé avant d'acheter une licence, pourront se procurer un baril de bi-sulfite, et la manière d'en faire usage en s'adressant à

LOUIS DE SAULLES, No 3, rue Carondelet, Agent de Melsens. 24 août—an1er4

HOTEL A LOUER.

Ce vaste établissement, nouvellement reconstruit et beaucoup amélioré, est situé à l'intersection des rues de la Levée et Bienville, face au débarcadère des bateaux à vapeur, il se compose d'une salle à manger spacieuse, deux salons, vingt et une chambres à coucher, une très grande cuisine et autres dépendances, avec tuyaux pour l'eau et le gaz, &c. Le tout est parfait état.

A LOUER aussi trois magasins de rez-de-chaussée et leur entresol très élevé, au dessous du dit hôtel; deux des magasins font face à la Levée, et un à la rue Bienville.

A LOUER aussi, la maison No. 70, faisant face à la Bourse, près la rue Bienville, convenable pour une bonne pension bourgeoise, contenant huit chambres de maître, un grand grenier, cuisine, trois chambres de domestiques, cave, chambre à bois, tuyaux hydrauliques, &c.—le tout nouvellement peint et restauré. S'adresser à M. RUBSON, 4 la poste. 5nov—a

A LOUER à partir du 1er juillet—Un magasin en briques à trois étages, situé encoignure Hôpital et Gallatin. S'adresser à EDWARD SHIFF, No 70, rue du Canal. 29 juin—3tpd

A LOUER—Une maison à un étage, encoignure Nayades et Terpsichore. S'adresser à EUG. ROCHEREAU, 17 et 18, rue St-Louis. 14nov

A LOUER—Une maison située rue des Maras, entre Douane et Canal. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à DUBUCH FRERES, 77, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon. 21 oct

Une maison à louer située rue Craps, entre Clouet et Montegut, ayant quatre appartements, une cave, deux cabinets et une cuisine, une grande cour et un jardin.

A LOUER—Une bonne DOMESTIQUE de maison et bonne gardienne d'enfans, parlant anglais et français. S'adresser à la pharmacie encoignure Bienville et Royale. 16 nov

A LOUER—Deux belles maisons hautes en briques, propres pour de nombreuses familles, portant les Nos 137 et 139, rue Condé, encoignure Hôpital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Labatut et Xiques, No 3, rue Front, entre Canal et Crossman. 4oct

A LOUER—(Possession pourrait être donnée le 1er novembre prochain—Deux maisons de résidences particulières, à vendre également, avec rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé; troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 63, rue des Magasins, avec le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier et est actuellement occupé par M. Aaron. S'adresser à EDWARD BARNETT, 21, rue Conti. 4oct

MAISON A LOUER.

Une maison haute, située rue de Craps, entre Union et Bagatelle, ayant salle et salle à manger, avec portes à coulisses, trois chambres à coucher, galerie et cabinet, grande cour en jardin et bien briquetée, cuisine à étages, arrière cour, etc. S'adresser chez LORNE & FROIS, 14 rue du Canal. 17 oct

A LOUER à partir du 1er novembre prochain—Un magasin situé rue Jefferson. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co.

A LOUER—Une maison (neuve) en bois à deux étages, avec cuisine haute, cour pavée, hydrant et citerne; toute convenable pour une famille.

S'adresser au café face au vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tremé. 17sept.

A LOUER—Le beau magasin à 4 étages situé encoignure Foucher et Lafayette, convenable pour le commerce des denrées.

AUSSI:

Le magasin à 4 étages No 107, rue des Magasins, occupé en ce moment par M. A. W. Walton. Pour les conditions, s'adresser à J W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 22 oct

A LOUER—Possession le 1er novembre—Le magasin No 74, rue des Magasins.

AUSSI—Un magasin sur la rue Front Levée, près l'encoignure Conti. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47 rue Bienville. 16 oct

A LOUER—Une maison en briques, située à l'encoignure des rues Prytania et Thalia; on pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins. 28 sept

MAGASIN A LOUER—A louer le magnifique magasin situé à l'encoignure des rues Canal et Carondelet, maintenant occupé par la Banque de Carrollton. Cette position est excellente pour un magasin de marchandises sèches ou de groceries. S'adresser à W L CUSHING & Co, 55 rue Commune. 17 oct

EAUX DE VIE DE COGNAC—5 demi pipes eau de vie de cognac 1840, Otard Dupuy & Co; 5 demi pipes eau de vie de cognac 1844, do; 10 quarts do do do 1846, do; 10 demi do do do 1846, do; 4 quarts do do do 1825. Castillon fine Champagne.

En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 95, rue St-Louis. 29oct

Chassaniol et Boulenger.

Encoignure Chartres et Conti.

AYANT reçu et déballé leurs marchandises du navire Beatrice offrent à leurs clients de la ville et de la campagne, les articles suivans aux prix les plus modérés. Boucles de ceintures en jais, acier, nacre et autres; cols, pèlerines, mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle, bonnets d'enfants, cravattes satin, noires et façonnées, do sergées et autres, parapluies et demi parapluies diverses couleurs et qualités, foulards fantaisie pour dames et enfans, peignes de toutes sortes, parfumerie assortie, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles de fantaisie, merceries, quincaillerie, bimbeloterie, etc. etc.

Par le Mediator et Galena, de New-York, dentelles, torchon et autres, épingles et aiguilles de tous numéros, cartes à jouer, cordons de souliers, papier à lettre, de fool-scap, etc. etc. 18oct

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois.

J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, géographiquement situés; sur l'un se trouve une jolie résidence, &c., &c., à la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessus de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. BEARD, Encanteur, Arcade de Banks. 7nov

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle; les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission ;

Chambres particulières à un lit, $2 par jour.
" " 2e classe, $1
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extrêmement sur les lieux.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez Dr. J. RHODES, 166, rue Canal. 29juil—1an

EN débarquement des navires Oceana et Sabattis, venant de Bordeaux,

100 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire
40 barils vin blanc supérieur, Haut Sauterne,
10 quarts Cognac Augusta [illegible],
10 huitièmes cognac fine champagne, George Maurice 1810,
287 caisses cerises à l'eau-de-vie.

A vendre par AUG. MOLIER, No 90, rue St-Louis. 13nov

EN débarquement du navire Sabattis et à vendre par les soussignés :

60 barr. vin [illegible], 40 do Ch[illegible]
[illegible]
[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF. 8nov

VENTES [illegible]

PAR F. H. PETITPAIN.

LUNDI le 25 novembre, sera vendu en son magasin d'encan, No 5, rue de Canal—

[illegible] lots de marchandises de saison, telles que plaids de laine 6/4, shalls de soie, cachemires, rayés, cotonnades, rubans, soie et couleur, unis et façonnés, mouchoirs batiste, foulards, soie, mousseline, Mousseline de laine et cachemire d'Ecosse, ginghams noirs et couleur, alpacas unis et brochés, indiennes françaises, casimirs, draps, bretelles, &c. &c.—ainsi que—

Marchandises du pays, comme serviettes de coton, indiennes bleues, blanches, coton 10/4 d'Abondale, cotons croisés blancs et bruns, molletons, étoffes à manteau et rayées, cotonnades, flanelles, denims, cotons pour chemises et pour draps, blancs et écrus, &c., &c.

Terme libéral à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 23 nov

PAR SYKES, HYDE & CO.

LUNDI, 25 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra,

15 barriques et paniers faïence et porcelaine.
2 barriques quincaillerie,
Sauvés du naufrage du steamer Concordia.

Conditions—Comptant. 23nov

Succession de Rose Dédé, femme décédée de Célestin Alexis.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 novembre 1850, il sera vendu à l'encan, le lundi 25 décembre, à dix heures et demie du matin, au No 67, rue Urquhart, entre les rues Union et Français, une quantité de meubles de maison et autres articles.

Conditions—Comptant. 22 nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue d'un grand assortiment de Groceries, Vins, Eaux de vie, Liqueurs, Huiles, Sardines, &c—Pour cause de liquidation

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI 27 du courant, à 10 heures, il sera vendu sans réserve, au magasin de Messrs. J. F. Bancker & Co. No. 54 Vieille Levée, pour cause de liquidation, un grand assortiment d'EAUX DE VIE françaises, Cognac, Castillon, Godart Baugetie &c &c alcool, rum, whiskey, genièvre &c. VINS Champagne, Madère, Porto, Vin rouge de toutes descriptions, vin blanc, sherry, Muscat &c. en barriques et en caisses. Fruits à l'eau de vie, cerises, absynthe, cordiaux, kirsch &c bouteilles vides, damejeannes, cruchons, huile d'olive, fruits au vinaigre, olives, truffes, anchois, bouchons, ficelle, macaroni, vermicelli, papier à enveloppes, écolier, à lettre. Thés impérial, Gunpowder, noir. Savons américains et français, amidon, muscade, clous de girofle, ketchups, chandelles Star et blanc de baleine, tabac à chiquer, cigares, chocolat, vinaigre, indigo, riz, jambons, beurre, graisse, huile de lampe, maquereaux, saumon, &c.

Ainsi que—VINS, HUILES, &c. dans les magasins de la douane, et 1000 barils CLOUS bien assortis. Conditions à la vente. 20 nov

Grande vente de superbes meubles de modes.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MARDI prochain, 26 du courant, et le jour suivant, il sera vendu à l'encan, à onze heures du matin, à la demeure de James Robb, rue St-Charles, Seconde Municipalité,

La totalité des meubles et objets de son établissement, se composant des articles les plus élégants en façon et en nouveautés tels que garniture de salons, de chambres et de salles à manger, superbes glaces, riches draperies, jolis rideaux, sophas, causeuses, toilettes, tables à jeu, et tables ouvrantes, pour festins, pianos, tapis, services complets de porcelaine et en cristal. Le contenu des divers appartements ou chambres à coucher, se compose d'une variété d'articles de goût de toutes descriptions et sortant des meilleures manufactures.

Le tout sera vendu conformément aux catalogues qui seront prêts à être délivrés le 8 de ce mois. Les appartements seront ouverts pour l'inspection des amateurs, le même jour et les suivans jusqu'au moment de la vente.

Conditions, comptant, en prenant livraison et la vente est positive. 7 nov—1t

866 TERRAINS.

Vente à des termes avantageux, par ordre des Président et directeurs du Railroad Pontchartrain, de terrains situés sur le coteau de Gentilly, faubourg Darcantel.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

LE JEUDI, 28 novembre courant et jours suivans, à midi, à la Bourse St Louis

866 terrains renfermés dans les îlets Nos 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 37, 38, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 66, 67, 68, 71, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84.

Ces terrains sont désignés sur un plan fait par A. D'Hemecourt, voyer de la Troisième Municipalité, lequel sera exposé à la Bourse St-Louis pendant toute la semaine qui précédera la vente. Le plus grand nombre de ces terrains font partie d'une terre haute, limitrophe au Railroad même, ou dans le voisinage immédiat, et conviennent parfaitement, soit pour résidences particulières, soit pour jardins potagers. La branche projetée du chemin de fer, passant par le chemin de Gentilly, les rues de l'Esplanade, Claiborne et Canal, rendra cette partie de la ville d'un accès très facile à la Seconde Municipalité et lui donnera le chance d'une valeur plus élevée par suite de ces améliorations.

Conditions—Un quart comptant; la balance à 1, 2 et 3 ans de terme, pour billets portant intérêt de leur date à 6 par échéance, et hypothèque sur la propriété vendue. Dans le cas de non paiement à l'échéance, l'intérêt sera élevé à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Des plans lithographiés des dits terrains seront distribués, une semaine avant la vente, au bureau des agents de la compagnie et à celui de l'encanteur, qui se charge de donner toute information ultérieure.

Actes de vente pardevant A. Bandousis et J. R. Holland, notaires, aux frais des acquéreurs. Les jours qui suivront l'adjudication, dans le cas contraire, la propriété sera revendue, pour le compte et risque de l'acquéreur retardataire, après trois jours d'avis, en français et en anglais, dans deux journaux de cette ville, sans autre formalité légale. 12 nov

PAR VINCENT & Co.,

J. E. TOURNE, Encanteur.

LUNDI, 2 décembre, à midi précis, il sera vendu à la Bourse St-Louis

La moitié indivise d'un certain morceau de terre, situé au faubourg Tremé, Première Municipalité, désigné comme le terrain No 5 dans l'îlet No 70, ayant soixante pieds de face à la rue Douane, sur 120 pieds de profondeur, mesure française (équivalant à 64 pieds et une fraction de face et 129 pieds et une fraction de profondeur, mesure américaine) entre les rues Robertson et Claiborne. On peut voir le plan du terrain au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 8 pour cent par an, en cas de non paiement à l'échéance.

Acte de vente par devant John Claiborne, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 nov

MAISON FRANÇAISE

Encoignure Canal et Bourbon.

L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré. Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en richesse et en élégance tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemires ouatés et de toutes couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable de tout ce que la Fashion parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes. Il se compose de glacé, damas, gros de tours, moire, satin de Chine, velours, guipure, hermine, petit gris, Cygne et Lix.—Une mention spéciale doit être faite pour le surtout JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrés réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse : ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout, c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette exposition est joint un grand assortiment de soieries pour robes, telles que, glacé de toute couleur, moire blanche et noire, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, soies brodées et brochées, à ramages, barèges de toutes couleurs, unis, chinés, imprimés nouveaux dessins, toile Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces et en châles, écharpes en dentelle; tulles, malines, grand choix de cols et pèlerines, mousselines brodées, et dentelle fil, valenciennes, ganterie diverses, rubans, coiffures, peignes à cheveux, bijoux, éventails, pots, bretelles, porte monnaies, sacs, éventails ordinaires et très riches, robes brodées blanches, mouchoirs de batiste à ourlets, festonnés, brodés, avec et sans valenciennes de $6 la douzaine à $60 pièce; aussi à vignettes en couleur, parapluies, ombrelles soies, brodées, glacées et en dentelle, crepe, crêpe et Liste, bas de soie, dito fil, unis et brodés, noir et blanc, velour pour robes, et en général, tout ce qui comporte la toilette des dames.

Les F. P. trouveront des ornements, magnifiques dans tous les grades. R. D. FANIS, 10 oct 104, rue du Canal, encoignure Bourbon.

THOMAS C. PAYAN & Co.

Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillemens confectionnés.

No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du COMPTANT OU SON EQUIVALENT.

HABITS—GENRES—Redingottes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, tout aller, bureau, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

BREVES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemande et américains.

PANTALONS—En drape noir et bleu, satin laine, et casimir couleurs, fauve, vert, mélangé, jaune, à carreaux, et autres couleurs, tout à fait nouveaux genres, français, anglais et américains.

GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valence, bombasine noir, mérinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour plantations.

Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots mac et gilets ronde, en drape pilote, castor et kerseys et pantalons, gilets de flanelle rouge, bleu, blanc, chemises en toile, de coton, Taylor à carreaux, et Hickory; pardessus en caoutchouc; manteaux, pantalons, casquettes, sacs de voyage, tasses d'étoffes, *Life preserver* et casquettes laillées pour le nouveau temps.

Trois caisses de chemises tricotées; cotonnades, laines françaises, américaines, unies, à raies, et bleu flannels.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau, soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru; cravattes satin noir et fantaisie, mouchoirs blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste, chaussettes en laine et coton; gants fant. laine, noir, soie, mérinos et dame.

Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les genres. Six cents malles de voyage et valises, sacs de nuit de 75 c à $25; parapluies en soie, ginghams et coton.

Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. 31oct

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux :

200 barriques vin rouge, 1000 caisses do;
10 demi barriques vin blanc, 100 barils do;
53 caisses vin blanc, 50 do vermicelle;
75 do fruits à l'eau de vie, 50 do macaroni;
10 quarts pipes vin de Madère.

G M LUCAS, 30 rue Bienville. 19 nov—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux :

50 barriques vin rouge, 512 caisses do;
40 demi barriques et barils vin blanc.

G M LUCAS, 30 rue Bienville. 19 nov—1m

FROMAGES—D'Angleterre, et en forme d'ananas, 200 caisses et boîtes, à vendre par E. J. HART & CO., 73, Tchoupitoulas. 6 nov

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par

J. MORIN, 156, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,

25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques Sorgues,
10 barils porter, F. Durand,
3 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.

25 quarts de la maison J. Renaud, cognac.
25 do de la maison A. Martin, Cognac,
25 quarts de la marque de Montreuil, en cinquièmes de quarts. [illegible]

VIN [illegible] 5, Front-Levée.

Raisins [illegible], limons, vins, etc.

PAR SYKES, HYDE & Co.

LUNDI, 25 courant, à 4 heures et demie précises, il sera vendu sur la Levée, près du marché aux viandes, première municipalité, le chargement de la goélette Mary F. Lutterloh, de Malaga et de Cadix, consistant en :

4,000 caisses raisins M. R.,
2000 demi et 1000 quarts caisses idem,
500 caisses raisins en couches,
600 demi-caisses et 600 quarts idem,
900 caisses limons, 130 caisses amandes,
310 barillets raisins verts,
500 caisses figues, 210 demi-caisses idem,
100 barillets olives, 6 barils piments,
2 balles pollisaires,
150 quarts barriques vin de Porto, de Cadix,
50 do do vin Sherry, do,
200 do do Malaga sec et doux,
90 barillets idem idem. 25 nov

Jérôme Jorda vs Henry Gobet & al. No. 1986. Antonio Buz vs les mêmes No 1947.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le lundi 25 novembre 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Deux lots de terre situés au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Villeré et Robertson et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos un et deux de l'îlet No soixante-six, sur un plan de Louis Surgi en date du 10 mars 1841, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire.

Lesquels lots de terre sont contigus et mesurent au pied américain, savoir: Le No un, 48 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la Promenade Carondelet, 47 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Pierre, et 190 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Villeré; et le No deux, 48 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la Promenade Carondelet, et 47 pieds 11 pouces 4 lignes face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 190 pieds 4 pouces 1 ligne de l'une à l'autre rue; ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances des dits lots de terre, sans aucune exception. Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 21 nov—4

Chandelles—Chandelles.

PAR A. BLACHE.

AUJOURD'HUI, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan No 30, rue de la Vieille-Levée, pour le compte de qui il appartiendra,

50 caisses blanc de baleine.

Conditions—Comptant. 25 nov

Porc et Bœuf.

PAR CARMAN & RICARDO.

LUNDI 25 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, pour compte de qui il appartiendra, (sans réserve) aux entrepôts de Bozant,

150 barils et demi barils bœuf mess et M. O. inspecté et en bon état.

Aussi—30 barils machoires de porc.

Conditions, comptant 25 nov

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente sans réserve de Glaces françaises, Pendules, Porcelaines, Cristaux et objets de fantaisies, pour cause de déménagement.

PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu jeudi, 28 du courant et jours suivans, à 10 heures du matin, au magasin ci-devant occupé par M. J. Gauche, encoignure Toulouse et Chartres, un grand assortiment de glaces françaises, pendules, services en porcelaine, cristaux, objets de fantaisies de toutes sortes, tels que candélabres, girandoles, garnitures de cheminées de toutes espèces, verres d'eau, pots à fleurs—Aussi, une grande quantité de jouets d'enfants, &c—Aussi, toutes les installations, &c., du dit magasin.

Conditions—Toute somme jusqu'à $50 comptant; au-dessus, jusqu'à $100 à 60 jours de crédit, et jusqu'à la somme de $200 à 90 jours, billets endossés à satisfaction du vendeur. 25nov—6t

Vente à crédit

De Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, Huile, etc.

PAR BERNARD TURPIN,

ENCANTEUR.

MARDI prochain, 26 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin de M. P. F. Henry, No 16, rue Bienville, pour clore diverses consignations,

Un assortiment de vins, eaux-de-vie, Madère, Champagne, Porto, vins blancs en caisses et en barriques, sardines, cordiaux, anisette de Hollande, absynthe, etc, etc., suivant les catalogues qui seront prêts le jour de la vente. 21 nov

Chemin de fer de Tehuantepec.

LES livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts dans les bureaux No 61, rue du Camp.

La charte et le prospectus offerts à la signature des souscripteurs sont en substance ainsi qu'il suit. Esquisse de la charte et organisation de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui sera établie à la Nouvelle-Orléans.

1—Le capital est de neuf millions de piastres; un tiers de l'émission doit être remis à M. Hargous, comme prix de cession, pour l'acquisition de sa concession, y compris les terres, privilèges, etc. Les six autres millions sont livrés aux souscripteurs, en actions de $100 chacune.

2—Des piastres par action seront être payées en souscrivant, et la balance une année après, et le solde selon les ordres de la Direction. Aucun appel de fonds n'excédera dix piastres par action et ne sera fait qu'après soixante jours d'avis. Il ne sera pas émis plus de 100 par an.

3—Le but de la Compagnie embrasse la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, dont les points de départ et d'arrivée seront fixés sur les rives de ce terrain, et la navigation par navires à vapeur des ports desservis l'Océan Pacifique et le Golfe du Mexique, de bons ports devant être acquis par la charte de l'isthme.

La Compagnie aura le pouvoir de pratiquer, quand elle le jugera convenable, un canal à travers l'isthme pour opérer la jonction des eaux navigables sur les deux côtes.

4—Les actions ne pourront être transférées que par une entrée sur les livres de transfert, qui seront tenus ouverts dans les villes désignées par la Direction. Il ne sera émis aucune action avant que les souscriptions aient monté à $600,000 n'ait été effectué intégralement. Les actions de M. Hargous seront émises au même jour que celles des souscripteurs payans.

5—Il sera nommé, pour recevoir les souscriptions à la Nouvelle Orléans, des commissaires ayant pouvoir d'en désigner d'autres pour les villes et endroits où ils jugeront convenable d'ouvrir des souscriptions. Les livres resteront ouverts pendant un certain temps. Si tout le capital n'est point souscrit, les livres resteront ouverts jusqu'à ce que le chiffre en soit rempli. Si les souscriptions dépassent le capital, les souscriptions seront réduites en conséquence au pro rata des parts.

6—La direction sera composée de treize actionnaires, pendant chacun ayant le nombre voulu. Les Directeurs éliront un Président et les autres employés de la Compagnie. Aussitôt que le capital entier sera souscrit, les commissaires convoqueront, en moins de deux jours, une assemblée des actionnaires pour élire la Direction et organiser l'administration. Dans toutes les assemblées ou élections, chaque action aura droit à un vote, soit en personne, soit par procuration. La direction restera en place pendant une année, à dater de sa première réunion; l'élection de la Direction suivante devant avoir lieu un mois avant que l'année ne soit écoulée. Dans le cas où l'élection ne pourrait avoir lieu à l'époque fixée, la Direction alors en fonctions continuera à les remplir jusqu'à ce qu'une élection spéciale puisse être tenue; cette disposition sera fixée par une clause des règlements. Sept directeurs présens formeront un nombre suffisant pour traiter des affaires. La direction remplira elle-même les vacances qui pourront avoir lieu pendant l'année.

7—La Direction pourra, à son choix, forcer le paiement de tout appel de fonds, ou confisquer les actions de tout souscripteur en défaut, après un certain délai fixé par les règlements.

8—La Compagnie sera mise en possession de tous les droits et se substituera à tous les devoirs et obligations de M. Hargous, en sa qualité de détenteur de la concession accordée par le gouvernement mexicain; elle exécutera intégralement le contrat passé entre M. Hargous et le comité permanent.

9—Il ne sera déclaré aucun dividende jusqu'à ce que le tiers des souscripteurs soit payé. Il ne sera pas vendu de terres avant l'expiration d'une année après la première réunion des Directeurs. Dans le cas où un dividende serait déclaré, soit de ventes de terres, soit de toute autre source avant l'achèvement de tous les travaux entrepris par la compagnie, (ces travaux ne devront être considérés comme achevés que lorsque le chemin de fer sera en pleine opération, les trains marchant à la vapeur,) il ne sera pas payé à ceux des actionnaires en retard, mais il sera porté à leur crédit, à compte de la balance due. Ces dividendes seront payés à M. Hargous, dont les actions sont payées en plein. Aucun actionnaire, en défaut sur appels de fonds, n'aura droit au dividende déclaré, ni même à vote, pendant qu'il restera en défaut. Il ne sera payé à M. Hargous de dividende que dans la proportion des autres actionnaires.

10—Le transfert opéré par M. Hargous porte pour condition qu'il sera dépensé au moins un million de par an sur le chemin jusqu'à ce qu'il soit achevé. Cette clause ne s'applique pas à la première année, pendant laquelle les relevés et autres ouvrages préliminaires n'exigeront pas une aussi forte dépense, ni à toute autre année où des causes indépendantes du contrôle de la Compagnie pourront s'y opposer.

11—S'il devenait nécessaire de contracter un emprunt, il sera basé sur une émission de bons portant hypothèque sur les terres, &c; mais cet emprunt ne devra jamais excéder la moitié de la somme payée par les souscripteurs, et jusqu'à ce que les six millions des actionnaires aient été encaissés, les actions de M. Hargous ne supporteront aucune partie de l'emprunt. Il ne sera contracté aucun emprunt avant que la somme de deux millions ait été payée.

Tout dividende déclaré pendant l'existence d'un emprunt sera appliqué à l'extinction du dit emprunt.

12—La somme avancée par les citoyens de la Nouvelle-Orléans, pour défrayer les dépenses préliminaires, sera remboursée par la Compagnie, selon les conditions de la souscription.

13—Les actions provenant des souscriptions particulières avant la formation de la Compagnie, seront considérées comme étant des actions sous l'empire de cette charte, et les sommes de cinq piastres fait pour hâter les travaux par l'exécution du relevé de la route, sera porté au crédit des souscripteurs comme à compte sur le premier paiement de dix piastres exigé par la charte au moment de souscrire.

M. Benjamin a rapporté le Prospectus suivant.

Prospectus.

Nous soussignés, souscrivons pour le montant d'actions indiqué à notre nom, au capital de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui doit s'organiser sur le plan exposé dans l'esquisse ci-annexée.

Les conditions de cette souscription sont :

1—Les cinq piastres payées sur chaque action formeront un à compte sur le premier paiement exigé des souscripteurs par la charte proposée.

2—Dans le cas de quelque changement important dans les clauses de la dite charte, tout souscripteur qui n'approuverait pas ce changement aura le droit de retirer sa souscription et de recevoir les cinq piastres par action qu'il aurait déposées.

3—La somme réalisée en ce moment est destinée à défrayer les dépenses du relevé de l'isthme par le major Barnard, ou par tout autre ingénieur que le Comité Permanent pourrait employer à son défaut. Le dit comité devra surveiller et contrôler toute dépense préliminaire.

Les bureaux seront ouverts pendant les heures ordinaires de travail.

PETER CONREY, Jer., Président du comité Permanent.

B. FALLON, Secrétaire. 25 oct—1m

TAPIS DE TABLE—500 tapis 5/4 en laine frappée, dessins nouveaux;

130 tapis 8/4 en laine frappée, dessins nouveaux, à vendre par LOUBON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 13nov

GELATINE—3,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOUBON & SILVESTRE, 36, Chartres. 13nov

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en huitièmes, à vendre en [illegible] LOUBON & SILVESTRE, 36, Chartres. 13nov

EAU-DE-VIE d'Armagnac [illegible] et de Saintonge, [illegible] LOUBON & SILVESTRE, 36, Chartres, au Premier. 13nov

VINS DE BORDEAUX—En débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux,

[illegible] vin de Bourgogne;
[illegible] vins blancs de choix;
[illegible] LOUBON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 13nov

Pour la Californie—Par la voie de L'ISTHME DE TEHUANTEPEC

—L'éclaireur de la mer si bien connu, ALABAMA, commandé par R. W. Foster, partira du wharf de la rue Girod, pour la RIVIERE GOATZACOALCOS, en touchant à Vera-Cruz, le 5 décembre, pour son premier voyage—le 5 janvier 1851 pour son second voyage—le 5 du même mois pour ses troisième, et subséquemment tous les vingt jours—L'Alabama montera la rivière Goatzacoalcos jusqu'à quarante milles, et ne s'arrêtera à Vera-Cruz que quelques heures. Par l'Isthme de Tehuantepec la route jusqu'à San Francisco est réduite de 2000 milles. Les frais sont considérablement réduits, comme on le verra plus bas. Le pays que les voyageurs auront à traverser est sain et les facilités de transport ne manquent pas. La route est ouverte, et l'on trouve à se procurer des mules, des chevaux. On rencontre des villes et des lieux habités, et toute la route peut être parcourue en trente six heures. Les personnes qui désireraient entreprendre ce voyage peuvent obtenir toutes les informations désirables, avant d'engager leur passage. La Compagnie de Tehuantepec à la Nouvelle-Orléans n'a pas encore établi d'arrangements pour le trajet par terre, mais compte s'en occuper immédiatement. En attendant elle offre cette occasion afin que le public puisse être à même de connaître par expérience l'importance de ce moyen prompt de communication, qui ne tardera pas à être préféré aux autres.

PASSAGE—Dans le salon $50
Dans la chambre basse 45
A l'entrepont 30

FRET—Trente-cinq cents le pied cube. Chaque passager aura le droit de transporter 250 livres d'effets. C. J. MEEKER & Co, 66 rue Poydras. 23 nov

POUR VERA-CRUZ

—Le navire à vapeur bien connu ALABAMA, capitaine R. W. Foster, partira du wharf de la rue Poydras, pour Vera-Cruz, le jeudi 5 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

PASSAGE—Dans le salon, $50
Dans la chambre basse, 45
A l'entrepont, nourriture séparée, 20

Il est alloué un poids de 250 livres de bagage à chaque passager. Pour fret ou passage s'adresser à C. J. MEEKER & Co., 66, rue Poydras. 23 nov

Pour la Californie via Chagres

—LIGNE DIRECTE POUR CHAGRES—Compagnie de steamers portant la malle de la mer Pacifique—Le navire à vapeur magnifique, à double machine, PHILADELPHIA, sous le commandement du capitaine [illegible], fera son premier voyage de ce port pour Chagres en droite ligne, dimanche matin 1er décembre, à 9 heures précises. Ce navire et le nouveau steamer CARIBBEAN, également à double machine, et construit exprès seulement pour ces trajets, formeront une ligne dont les départs auront lieu tous les quinze jours, de ce port pour Chagres directement, et se relieront aux steamers de la malle OREGON, CALIFORNIA, PANAMA, NORTHERNER, TENNESSEE, COLUMBIA et CAROLINA, qui vont de Panama à San Francisco et à l'Oregon. De cette manière, les passagers pourront obtenir des billets qui leur donneront la garantie de se rendre au lieu de leur destination avec promptitude et sécurité.

Une malle sera expédiée par chaque steamer, portant des dates plus récentes qu'aucun autre steamer des Etats-Unis, laquelle malle joindra celles du gouvernement qui partent par les steamers du 1er et du 15 de chaque mois, de Panama pour la Californie et l'Oregon.

Prix des passages :

De la Nlle-Orléans à Chagres—à la chambre, $ 50
Do do à la 2me chambre, 66
Do do entrepont avec hamacs et repas à part, 45
De Panama à San-Francisco, à la chambre, 300
Entrepont avec hamacs et repas séparés, 150

Les passages et les ordres pour le fret doivent être directement pris chez les agents, attendu que personne autre n'est autorisé à vendre des billets ni prendre des engagements pour le fret.

ARMSTRONG, LAWRASON & CO., 108, rue des Magasins. 16 nov

POUR NEW-YORK, via Havane.

—Compagnie de la Malle des E.-U.—Le magnifique steamer neuf PACIFIC, commandant N. Jarvis, partira pour le port ci-dessus, jeudi, le 28 novembre, à huit heures A. M., du bout de la rue Ste-Marie à Lafayette pour New-York et la Havane.

Prix du Passage :

Pour New-York—Salon des dames $ 75
— hamacs 60
— Entrepont 25
Pour la Havane—Salon d'avant 35
— Entrepont, 15

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol. Un excellent médecin est attaché au service de la compagnie.

Nul passage ne sera considéré arrêté s'il n'est payé, et tous les billets de passage et de fret devront être réglés au bureau du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins. JAMES R. JENNINGS, Agent

Les chargeurs sont prévenus que cette compagnie a des rapports faits au bureau de la malle, sous aucune particulière et pour les lettres seulement. Tous les connaissements devront être signés avant le départ du navire. 18 nov

POUR LA CALIFORNIE

—Compagnie de la Malle des Etats-Unis—Pour la CALIFORNIE via CHAGRES, en touchant à la HAVANE—Le magnifique steamer neuf PACIFIC, sous le commandement de N. Jarvis, partira pour Chagres, avec les malles et les passagers à New-York et pour les ports intermédiaires, de son wharf de la rue Ste-Marie, Lafayette, à huit heures du matin, jeudi, 28 novembre.

La compagnie de la malle des Etats-Unis a maintenant quatre magnifiques steamships, le REPUBLIC, COLUMBUS, ISTHMUS et ANTELOPE, faisant un voyage tous les quinze jours, de Panama à San Francisco, et les départs de Panama s'enclenchent avec les arrivées à Chagres. Les passagers peuvent avoir la certitude de trouver un steamer de la compagnie prêt à les recevoir en arrivant à Panama.

Prix du Passage.

De la Nlle-Orléans à Chagres, à la Chambre, $ 70
à la seconde Chambre, 65
Entrepont et nourriture à part, 45
De Panama à San Francisco, à la chambre, 300
entrepont, 150

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, No 95, rue des Magasins.

Nul passage n'est considéré arrêté s'il n'est payé. Un excellent chirurgien est attaché aux navires de la Compagnie. 19 nov JAMES R. JENNINGS, Agent

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

—Le bateau à vapeur OLIVIA, partira à l'avenir du chemin de fer, pour Covington et tous les points intermédiaires trois fois par semaine, comme suit :

De la Nouvelle-Orléans. / De Covington.

Mardi—à midi, / Lundi à 6 heures A. M.
Jeudi—à midi, / Mercredi 6 "
Samedi—à midi, / Vendredi 6 "

Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 18, rue St-Louis. 13 nov

PENDANT TOUT L'HIVER. DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis, à dix heures A. M. pour GRANDE PRAIRIE, et tous les vendredis, à dix heures A. M. pour le CANAL BAYPELET. S'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou à MAUNSEL WHITE & Co.

Tout article de fret, qui n'aura pas été enlevé du bateau jusqu'au jour de départ sera emmagasiné chez A. PINAUD & Co, 11, rue Toulouse. 4 nov—a

Deux voyages par semaine.

Pour la Balise, Passe du Sud-Ouest, Forts et points intermédiaires,

le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Lanora, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundi soir.

Pour le Canal Rappelet.

—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, 21, Poydras. BRAUD, ADAMS & Co, 53, Vieille Levée. 4nov

Pour la Côte, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires.

Le beau steamer ALBATROSS capt. J. W. Wheelhouse, partira pour les ports ci-dessus, tous les samedis, à 10 heures du matin, et tous les mardis, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Douane, ou à J. W. ARTHUR & Co, 27, Nouvelle Levée. 1nov

POUR NEW-YORK

—(Partant mercredi 27)—Le navire paquebot régulier HERO, capitaine Griffith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord partira le jour susdit. Pour fret de l'équivalent de 1,000 balles, ou passage, ses emménagements étant excellents, s'adresser à bord au bout du wharf de la rue St-Joseph, ou à J W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 25 nov

Pour Baltimore

—La barque fine voilière RAINBOW, capitaine Lombard, actuellement en déchargement, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du bassin du triangle ou à J W STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 23 nov

POUR TABASCO

—La goélette mexicaine YSABELITA, capitaine Sanchez, ayant la plus grande partie de son chargement prête, partira incessamment. Pour un reste de fret et passage, s'adresser à bord ou à son consignataire. FCO. PUIG Y PUIG, 98, rue de la Commune. 11 nov

POUR LA HAVANE

—Le brick paquebot fin voilier et de première classe ADA & S GREY, capitaine Schneidan, partira pour le 23 du courant. Pour un passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHEL, 36, rue Poydras. 9 nov

POUR LE HAVRE

—Le navire fin voilier et de 1re classe, JOHN C. CALHOUN, capt. Lowell, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ses emménagements étant magnifiques, s'adresser au capitaine à bord, face au poteau No 13 Seconde Municipalité ou à H V BAXTER, 79, Commune. 18 nov

POUR LE HAVRE

—La barque fine voilière PATRICK HENRY, capt. Howes, a la plus grande partie de son chargement et partira sous peu. [illegible] pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, au capitaine à bord, face au poteau No 15, seconde municipalité, ou à H. V BAXTER, 74, rue Commune. 11 nov

POUR LE HAVRE

—Le navire fin voilier et de première classe OLD ENGLAND, capt. Lowell, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ses emménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No [illegible] seconde municipalité, ou à H. V BAXTER, 79 Commune. 9 nov ou à W. HOFFENSANDT, 6 St-Charles.

POUR BARCELONE.

—Le navire fin voilier PAULITA, capt. Bamatro, est attendu sous peu et sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret d'environ 1,000 balles coton s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 26 oct

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 3/4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus. [illegible]

Billets à vendre [illegible], rue des Magasins. 98 mars—1an

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] actuellement en débarquement, et à vendre par J. W. STANTON & CO. Coin Magasin et Lafayette. 23 nov

FAYENCE—[illegible] par le navire [illegible] Vieille Levée.